Société nationale de protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com

GARDE ANIMATEUR.RICE
Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (83)

LES MISSIONS DU POSTE

Sous l'autorité de la Directrice, le/la garde animateur·rice collabore étroitement avec l'ensemble de l'équipe à la mise en œuvre de la stratégie de surveillance et plus largement du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures (RNNPM).

Il/elle assure les missions de surveillance et de police de l'environnement, en participant activement aux patrouilles de terrain, à la détection des menaces et au suivi des activités humaines sur le territoire de la réserve.

Il/elle veille à la bonne application de la réglementation, informe et sensibilise les usagers aux enjeux de conservation, et contribue à la prévention des infractions en complémentarité avec les services partenaires.

En parallèle, il/elle est le/la référent.e des travaux au niveaux du pôle surveillance et sensibilisation. À ce titre, il/elle assure la gestion des travaux internes, et le traitement et l'organisation de terrain de travaux externes relevant du décret de création de la réserve.

LES ACTIVITES PRINCIPALES

1. Domaine « Police et surveillance »

- Effectuer des patrouilles de surveillance, durant la semaine et le week-end, au rythme d'1 week-end sur 2 au printemps (1er mars au 31 mai) et à l'automne (1er octobre au 30 novembre) et d'1 week-end par mois en été (1er juin au 30 septembre) et en hiver (1er décembre au 28 février). Ces patrouilles sont réalisées selon une amplitude horaire adaptée en fonction des besoins du service, dans un esprit de disponibilité et de flexibilité.
- Rédiger les constats, signalements et pièces pénales ou administratives liés à la police de l'environnement, sous l'autorité de la Directrice.
- Déployer et exploiter les dispositifs de mesure de fréquentation et de surveillance (éco-compteurs, relevés terrain, outils innovants, etc.).
- Participer aux opérations interservices de surveillance.
- Participer à la production des bilans (rapport d'activité, MISEN, Fonds Vert, etc.).
- Participer, à tour de rôle avec les membres de l'équipe, aux astreintes téléphoniques de la réserve.

Ces missions nécessitent que le/la garde animateur·rice soit commissionné·e et assermenté·e au titre du Code de l'environnement, et doté·e de moyens de défense de catégorie D, conformément aux dispositions prévues dans le DUERP de la réserve.

2. Domaine « Travaux, entretien et suivi technique »

À l'échelle interne, en coordination avec la Directrice et les partenaires techniques :

- Programmer, suivre et contrôler les travaux internes de la réserve (entretien courant, mise en défens, OLD des bâtis du Conservatoire du littoral, équipements, signalétique, etc.).
- Participer à la rédaction des éléments techniques des cahiers des charges, ainsi qu'à la commande et au suivi des consultations des travaux.
- Organiser la programmation, la réception et la maintenance des chantiers internes menés pour le compte de la réserve.
- Assurer la coordination avec le Département pour les interventions, l'entretien et les travaux des locaux.
- Contrôler la conformité des travaux réalisés, organiser les visites de chantier et rédiger les comptes rendus correspondants.
- Produire les bilans annuels des interventions et chantiers, et assurer la capitalisation technique et l'archivage des données (plans, photos, comptes rendus).

À l'échelle externe, au titre du décret de création de la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, en concertation avec la Directrice :

- Assurer le traitement des déclarations de travaux ne modifiant ni l'état ni l'aspect de la réserve : prise en main des demandes, transmission des avis techniques internes sur la base des préconisations générales existantes, organisation des visites de terrain, rédaction des comptes rendus et suivi administratif, technique et photographique des opérations concernées.
- Organiser sur le terrain le suivi des travaux soumis à autorisation, conformément aux prescriptions applicables et aux processus internes.
- Suivre la bonne application des prescriptions, assurer la remontée des informations auprès de la Directrice et la capitalisation des données dans les outils internes (base cartographique, tableaux de bord, dossiers partagés).

3. Domaine « Appui transversal et vie de la Réserve »

- Participer à l'entretien courant des équipements, des véhicules et de la signalétique, en coordination avec l'équipe de la réserve.
- Transmettre les observations de terrain utiles à la connaissance scientifique et à l'amélioration des dispositifs de prévention.
- Relayer sur le terrain les messages de sensibilisation auprès des usagers, visiteurs et acteurs locaux lors des patrouilles ou évènements publics.
- Venir en appui du pôle scientifique pour la réalisation de certains suivis.
- Contribuer à la diffusion des supports de communication élaborés par la réserve (plaquettes, affichages, campagnes saisonnières, etc.).
- Participer à la logistique et à l'appui terrain des actions de sensibilisation, communication et pédagogie (stands d'animation et de sensibilisation, journées thématiques, actions pédagogiques, formations aux enjeux de la réserve, etc.).

Société nationale de protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES

Générales

1. Bonne connaissance du milieu méditerranéen varois et du terrain de la RNN de la plaine des Maures.
2. Connaissance des enjeux et des problématiques de gestion et de conservation de la RNN de la plaine des Maures.
3. Connaissance de la réglementation en termes de police de l'environnement et du décret de création de la réserve.
4. Appétence pour la police de l'environnement et l'animation.
5. Bonne appréhension des enjeux croisés liées à la conservation et aux activités socio-économiques.

Capacités

6. Capacité de dialogue et de vulgarisation.
7. Capacité de suivi et d'évaluation de travaux en milieu naturel.
8. Capacité de travail en équipe et en réseau.
9. Bonne condition physique.
10. Esprit d'équipe et de loyauté.
11. Autonomie, capacité de fermeté (respect de la réglementation de la réserve).
12. Grande disponibilité et flexibilité dans l'organisation du travail (horaires variables, week-ends, astreintes téléphoniques).

Parcours / formation

13. Bac +2 minimum (BTS, DUT ou équivalent) dans les domaines de la gestion et protection de la nature, de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.
14. Une expérience significative en gestion d'espaces naturels ou en police de l'environnement pourra compenser un niveau de formation différent.
15. Un profil commissionné et assermenté est recherché, à défaut la formation sera obligatoire.

MODALITES

Emploi relevant de la catégorie D (convention collective ECLAT), 35h/semaine.
Rémunération en fonction de l'expérience.
Contrat à durée déterminée/indéterminée, période d'essai de 2 mois (qui pourra être renouvelée une fois).
Travail en soirée, le week-end et jours fériés.
Astreintes téléphoniques.
Chèque restaurant (pris en charge à 60 %) - Mutuelle employeur prise en charge à 100%.
Poste basé aux Mayons (Var).
Date de prise de poste souhaitée au plus tôt.
La date limite de réception des candidatures est fixée au 26 décembre 2025.

Pour candidater merci de transmettre CV et lettre de motivation sur rnn.plainedesmaures@snpn.fr

Société nationale de protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com

Le contexte : La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures est située dans le Var et occupe une superficie de 5 276 hectares sur cinq communes.

La RNN de la plaine des Maures abrite **une richesse écologique exceptionnelle** : 30 habitats naturels dont 11 d'intérêt communautaire et 3 prioritaires au titre de la directive Habitat ; 89 espèces floristiques d'intérêt patrimonial dont 58 protégées ; 183 espèces faunistiques protégées sur les 1 568 espèces recensées (45 mammifères, 170 oiseaux, 18 reptiles, 7 amphibiens, 18 poissons et 1 309 invertébrés) ; des populations importantes de tortues d'Hermann ; un réseau hydrographique, constitué de cours d'eau permanents et de mares et ruisseaux temporaires.

Sa particularité est d'accueillir également une grande diversité d'activités humaines, ce qui nécessite de **concilier les enjeux écologiques, les enjeux patrimoniaux et les enjeux humains** : agriculture (viticulture essentiellement), exploitation forestière, défense des forêts contre les incendies (DFCI), chasse, pêche, activités de pleine nature et écotourisme, habitat diffus, installation de stockage de déchets du Balançan, golf de Vidauban, circuit automobile du Luc-en-Provence, base de l'aviation légère de l'Armée de Terre… Ce sont autant d'activités anthropiques situées dans le périmètre de la RNN ou à proximité immédiate.

Par ailleurs les 2/3 de son territoire appartiennent à des propriétaires privés. Les parcelles relevant du domaine public sont : des Espaces naturels sensibles du Département (58,8 ha), la forêt domaniale des Maures (41 ha) et les forêts communales du Luc-en-Provence, de Vidauban et de La Garde-Freinet (600 ha), le site du Conservatoire du littoral (911 ha), les terrains du Conservatoire des espaces naturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (170 ha).

Une partie importante du territoire de la RNN a été affectée par un très important incendie en août 2021.

La RNN de la plaine des Maures a été créée par le décret n°2009-754 du 23 juin 2009, publié au Journal officiel, qui en fixe la réglementation. Elle est dotée d'un plan de gestion pour la période 2015-2021, dont l'évaluation a été réalisée. Elle est pilotée par un comité consultatif présidé par le sous-préfet de Brignoles, qui s'appuie sur un conseil scientifique. **L'État en a confié la gestion à compter du 1er août 2022 à la Société nationale de protection de la nature**, qui succède ainsi au Conseil départemental du Var, gestionnaire depuis 2010.

Le nouveau gestionnaire : La Société nationale de protection de la nature

https://www.snpn.com/

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) est la doyenne des associations de protection de la nature en France et dans le monde. Fondée le 10 février 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 26 février 1855. Depuis elle a accompagné l'émergence d'autres associations portant les mêmes valeurs (LPO, FNE…), et a été à l'origine de la création des premiers espaces protégés (1927, réserve naturelle de Camargue).
Elle est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les composent d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. Elle a créé et gère deux Réserves naturelles nationales parmi les plus prestigieuses : la Réserve naturelle nationale de Camargue, avec ses 285 espèces d'oiseaux, et la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, le plus grand lac de plaine français.

Société nationale de protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com

Par ailleurs, l'association dispose d'une expertise reconnue dans le domaine des zones humides, qui lui vaut d'être associée aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet. Elle participe à de nombreuses actions de restauration / conservation de ces milieux.
Enfin, la mission de la SNPN s'accompagne d'un indispensable volet d'information et de sensibilisation du public et des experts, qui s'appuie sur l'édition de plusieurs revues (*Le Courrier de la Nature* ; Zones humides Infos).